

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 15 décembre 2014

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil quatorze, le quinze décembre, à vingt heures zéro minutes, le Conseil
- présents : 10 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 10 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Séverine CRESPEAU, Evelyne ROBERT, Aurélie JOUSSET
MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER, Alain MAUPEU, Stéphan JONETTE,
Jean-Louis LANSIER

19 novembre 2014

Date d'affichage

19 novembre 2014

Absent excusé :

Pouvoir de

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CM du 24 novembre
2. Etat de l'avancement de la restructuration de l'ancienne maison de retraite
3. Point sur l'évolution de la situation du bar « le Marcassin »
4. Travaux au presbytère
5. Organisation des vœux du Maire le 23 janvier et invitations
6. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation du compte rendu du CM du 24 novembre 2014 :

L'approbation du compte-rendu est reportée au prochain Conseil.

Restructuration de l'ancienne maison de retraite

Le projet entre dans sa phase finale avant validation.

M. le Maire et M. Alain Maupeu ont participé à une réunion commune avec le Conseil Général (services sociaux) et la société Terre De Loire Habitat.

Les terrains et bâtiments resteront propriété de la commune, avec un bail à TDLH.

Le projet comprend actuellement l'aménagement de 10 logements (2 de « droit commun », 2 pour recevoir des familles d'assistance familiale de l'ASE, 3 pour recevoir des familles d'accueil de personnes handicapées et 3 pour recevoir des familles d'accueil de personnes âgées). Pour ces logements, une nouvelle construction verrait le jour dans l'actuel jardin, et la partie existante construite dans les années 70 serait réutilisée ; les parties communes existantes resteraient communes ; les bâtiments en brique sur la droite de l'entrée seraient supprimés ou réutilisés par la commune.

La mise en service serait envisagée pour fin 2016 – début 2017 et entraînerait la création de 7 à 8 emplois.

TDLH estime à 1 650 000 € le coût des constructions et aménagements. Le financement s'appuiera sur un emprunt à très long terme (42 ans). En considérant les produits des futurs loyers (montants fixés par le Conseil général), le budget pour le moment est déficitaire et nécessite l'apport d'autres intervenants. Pour atteindre l'équilibre, il faut 375 000 € supplémentaires.

La proposition de financement est la suivante :

TDLH : 75000 € sur ses fonds propres ; Conseil Général : 150 000 € ; Communauté de Communes (sous réserve d'accord) : 100 000 € ; et commune de La Marolle : 50 000 € (à verser sur 2 ans).

A noter : les frais fixes en l'état actuel des bâtiments s'élèvent à 5000 € / an environ.

Après discussion, l'ensemble du Conseil est d'accord pour engager la commune à hauteur de 50000 € étalés sur deux ans.

68-2014 : rachat de la licence IV du Marcassin

Suite à la liquidation judiciaire du Bar Le Marcassin, le bail commercial a été dénoncé le 5 décembre.

La commune envisage de racheter la licence IV afin qu'elle ne soit pas perdue. Il faut faire une proposition au Tribunal de Commerce.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil donne mandat au Maire pour négocier cet achat à 1500 €.

Travaux au presbytère

M. Olivier Mardesson présente ses conclusions suite à la visite du logement du bas :

Il n'est pas apte à être reloué en l'état, toutes les peintures intérieures sont à refaire, tous les interrupteurs et prises sont à changer (ont été peints) et quelques petites fissures sont à reboucher. Deux devis ont été reçus (peinture et toile de verre), entreprise Sauger pour 5500 € et entreprise Leloup pour 5400 €.

Il faudrait également remplacer les éclairages (actuellement au néon). Les installations sanitaires et de cuisine sont à refaire entièrement car trop vétustes, il faut ajouter une VMC.

Il faut donc faire chiffrer la plomberie et l'électricité. Refaire d'abord une visite par la commission bâtiments.

Vœux du Maire

Ils se dérouleront le 23 janvier à partir de 18h00.

Il faut préparer les invitations.

Inviter : les Maires des 10 autres communes de la Communauté Sologne des Etangs, le Député, le Sénateur, le Président du Conseil Général.

Prévoir un diaporama : M. Lansier fournira les photos, Mmes Griveau et Jousset le prépareront.

Annonce des résultats pour le concours des maisons Fleuries

Mme Crespeau se charge des boissons et petits fours.

QUESTIONS DIVERSES

1/ épicerie

M. Morée a fait part à plusieurs reprises de ses difficultés.

Il est allé voir le Tribunal de Commerce pour chercher conseil et craint de devoir fermer boutique.

Une réunion avec son cabinet comptable est prévue en janvier, à laquelle M. le Maire est convié. Il va également à nouveau rencontrer M. Morée dans la semaine.

La commune a fait le choix de se fournir à l'épicerie pour tous les fruits et légumes de la cantine et les membres du Conseil ne voient pas quoi faire de plus pour contribuer à maintenir ce commerce. Peut-être M. Morée devrait-il repenser les horaires d'ouverture du magasin ?

2/ cambriolage de l'atelier communal

La porte de l'atelier a été forcée après destruction de l'éclairage automatique, dans la nuit du mardi 9 au mercredi 10 décembre. Du matériel, des outils et des produits ont été volés. Dès constatation par l'employé communal, la Gendarmerie a été prévenue et est venue constater. La liste du matériel volé a été établie et la plainte déposée.

L'assureur a été contacté pour l'estimation des dommages et les conditions de remboursement.

3/ visite du bourg par le capitaine des pompiers

Le capitaine RACINE, du SDIS du Loir-et-Cher, est venu faire le point avec M. le Maire sur les équipements de la commune en matière de défense extérieure contre l'incendie. En effet, La Marolle ne dispose pas de réseau de bornes reliées au réseau général, car le débit en est trop faible.

Le point a été fait sur les normes légales d'utilisation des points d'eau, qu'ils soient situés sur le domaine public ou privé.

Il ressort que les locaux à usage professionnel doivent prévoir leur propre défense incendie, ainsi que les propriétaires des lieux isolés. L'utilisation de points d'eau privés pour la défense incendie est soumise à autorisation du propriétaire et doit respecter les normes d'accès pour les camions.

4/ Permis de construire et déclarations préalables

C'est lors de recherches concernant un dossier de déclaration préalable « épineux » qu'ont été constatées des irrégularités dans le traitement de dossiers antérieurs. En effet, certaines demandes, déposées en mairie, n'ont jamais été transmises aux services de la DDT et ont ainsi bénéficié de l'accord tacite même si certains travaux envisagés (puis effectués) étaient non réglementaires au regard du POS.

5/ mutualisation des sites internet des communes de la Communauté

Mme Meneau résume le contenu de la dernière réunion organisée par la Communauté de Communes.

Le projet précédemment envisagé avec la société AT Médias a été abandonné, ne répondant pas aux aspirations et besoins des communes, ni à leurs capacités financières.

Un nouveau projet est mis en place, pour la rénovation du site internet, nouveau site qui ne reviendrait pas plus cher à la commune que le site actuel (Pas de frais de création à la charge de la commune). Un des agents de la commune de St Viâtre sera détaché auprès de la Communauté de communes pour effectuer la création de la base des 11 sites et former un ou des référent(s) dans chaque commune à l'utilisation de l'interface de gestion. Cela demandera au départ un peu de travail, de façon collégiale au sein du Conseil, pour élaborer la structure et l'identité visuelle du site. Mme Meneau se propose d'être référente technique auprès de la Communauté de Commune pendant la phase de construction et pour la mise à jour ultérieure des informations. Il faut prévoir d'acheter un nom de domaine et de souscrire un contrat d'hébergement.

Les délais de réalisation prévus par la Communauté de communes semblent très serrés, remarque faite lors de la réunion.

Le Conseil donne son accord sur le principe.

6/ comice agricole

Mme Griveau prend la parole. Elle est allée avec M. Thillier assister à la première réunion de préparation du Comice Agricole qui doit se dérouler les 27 et 28 juin 2015 sur le site d'Ecoparc. L'organisation générale en est à la charge de la Société d'Agriculture.

Cependant, il faut rassembler un grand nombre de bénévoles auprès des diverses associations. Il faut prévoir un stand communal. L'installation et la désinstallation s'étaleront au moins 10 jours avant et après, période pendant laquelle il faudra mettre à disposition au moins quelques jours l'employé communal. La prochaine réunion se tiendra en janvier.

7/ accident à Ecoparc

Un terrible accident est survenu lors de l'abattage des arbres le long de la voie d'accès. Actuellement une enquête de responsabilité est en cours.

8/ taxe sur le forage

La commune de Montrieux, s'étant aperçue qu'une taxe sur le forage d'eau potable qu'elle paie n'a jamais été refacturée à La Marolle pour sa partie, a demandé à rattraper le retard des 3 dernières années en sus de celle due pour 2014 et à devoir en 2015. M. le maire et les adjoints ont à la suite rencontré les élus de Montrieux au sujet du service d'eau en général.

Le conseil donne son accord pour le paiement étalé du rattrapage de cette taxe.

9/Point sur le projet d'agrandissement de la cantine

M. Maupeu présente les nouveaux plans du projet, quelques changements ayant été apportés pour rationaliser l'espace disponible. En particulier, les sanitaires seraient déplacés par rapport au projet antérieur, pour optimiser l'espace cuisine et envisager la création de sanitaires contigus pour la mairie qui n'en dispose pas non plus.

Le Conseil valide ce changement. Prochain point sur l'avancement du projet en janvier.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Venon aborde la question du fléchage des chemins communaux, en particulier celui des Feuilletis au Chavant où les panneaux sont inexistant. Il souligne cependant que les chemins sont parfaitement entretenus.

SEANCE LEVEE A 22h15

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		